

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

REGISTRY S.A.

EXEMPLAIRE N° 206
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
2 octobre 1962

Downgraded 29/10/85

DN/240

~~NATO SECRET~~
DOCUMENT
AC/137(DR)D/2/4
AC/74(DR)D/2/4

DN(81)10.

DIRECTEURS DE LA RECHERCHE POUR LA DEFENSE

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA COOPERATION DU PERSONNEL
SCIENTIFIQUE, ADMINISTRATIF ET MILITAIRE

(AC/137(DR)D/1)
(AC/74(DR)D/1)

Réponse de la Grèce

Généralités

1. On trouvera ci-dessous la réponse de la Grèce à la question posée par les Directeurs de la recherche pour la défense de l'OTAN concernant les méthodes d'élaboration de la politique militaire et stratégique de la Grèce.

Données de base

2. Comme le fait remarquer à juste titre l'auteur des documents AC/137(DR)D/1 et AC/74(DR)D/1, paragraphe II(e), il est difficile pour un pays d'élaborer dès le début une politique militaire et stratégique parce qu'un effort continu d'adaptation est nécessaire en raison de l'évolution que subissent les facteurs qui composent cette politique. Il semble raisonnable d'affirmer que la politique militaire et stratégique suivie dans presque tous les pays de l'OTAN est née après la fin de la deuxième guerre mondiale et qu'elle a passé par les principales étapes caractéristiques suivantes :

- avant la création de l'OTAN (1945 - 1950)
- depuis la création et l'organisation de l'OTAN (1950 à 1955 environ)
- après la stabilisation et le développement de l'OTAN (de 1955 environ jusqu'à maintenant).

Comment la Grèce fait face au problème

3. Au cours des trois phases indiquées ci-dessus, la Grèce a résolu ses problèmes militaires et stratégiques dans les conditions particulières indiquées ci-après :

~~NATO SECRET~~

~~NATO SECRET~~*Confidential*

- 2 -

AC/137(DR)D/2/4

~~AC/74(DR)D/2/4~~(a) Evaluation de la menace ennemie

- (1) La Grèce, qui a une frontière commune avec deux pays situés au-delà du rideau de fer, la Bulgarie et l'Albanie, a dû tenir compte des moyens d'action de ces pays, notamment de la Bulgarie, dont le potentiel militaire a continuellement augmenté tant en quantité qu'en qualité. Elle a dû également observer avec vigilance les forces soviétiques susceptibles d'intervenir en traversant ces pays, notamment la Bulgarie.
- (2) Un autre facteur, dont l'influence est considérable dans les problèmes de défense de la Grèce est le communisme intérieur. Grâce à l'expérience de la guerre de guérilla qu'il possède, ce mouvement serait en mesure, s'il était renforcé par les nombreux anciens bandits communistes qui se trouvent au-delà du rideau de fer, de soutenir une action hostile plus générale contre la Grèce, ou d'entreprendre des actions hostiles locales prenant la forme d'activités subversives ou d'infiltrations pour le compte des Soviétiques afin de mettre à l'épreuve la cohésion et la solidarité de l'OTAN.
- (3) Le rôle que jouent respectivement dans l'évaluation de la menace ennemie les services scientifiques, administratifs et stratégiques des forces armées helléniques dépend du problème en cause et des questions de détail à résoudre. Par conséquent, l'évaluation de la menace ennemie est l'oeuvre collective des trois catégories de personnel mentionnées ci-dessus.

(b) La Grèce, faisant face à la menace d'une guerre générale ou limitée, est obligée, tant pour son propre compte que pour l'OTAN de maintenir ses forces défensives à un niveau de préparation élevé, lui permettant de se protéger contre la menace ennemie et de remplir ses engagements vis-à-vis de l'OTAN. Pour accomplir cette tâche, la Grèce a besoin de disposer de forces terrestres, navales et aériennes bien équilibrées. Comme on le sait les effectifs de ces forces sont déterminés conjointement par les autorités OTAN et nationales responsables d'une manière permanente, grâce à la procédure de l'examen triennal, et exceptionnellement, quand le besoin s'en fait sentir.

Les éléments de base ci-après indiqués sont nécessaires à l'organisation et à l'entretien de ces forces à un niveau arrêté d'un commun accord :

- (1) Personnel
- (2) Equipement et approvisionnements
- (3) Ressources économiques.

~~NATO SECRET~~*Confidential*

- 2 -

(c) Pour déterminer ces éléments des points de vue quantité et qualité requises, le personnel scientifique, militaire et administratif, est invité ici encore à coopérer pour aboutir à une solution satisfaisante du problème.

(1) Le personnel scientifique met les connaissances techniques et spéciales qu'il possède en matière de qualité du personnel (sélection, organisation) et d'évolution technique de l'équipement et des approvisionnements, à la recherche d'une meilleure utilisation et à une meilleure exploitation de ces éléments.

(2) Le Personnel militaire aidé par des chercheurs expérimentés, estime les besoins en forces et en capitaux, en fonction :

- de la menace ennemie,
- de la mission des forces armées et
- avec plus ou moins d'exactitude, des moyens disponibles.

(3) Enfin, les Administrateurs, prenant en considération les besoins globaux du pays dans tous les domaines (équipement, approvisionnements et surtout, ressources économiques) participent à la détermination exacte des fonds qui peuvent être dégagés. L'expérience passée a montré qu'un administrateur éprouve toujours certaines difficultés à limiter les demandes parce qu'elles sont nombreuses et ne peuvent être toutes satisfaites. Il ne désigne pas lui-même les limites de certains domaines ; il ne détermine que les limites financières.

(4) Une solution satisfaisante de ce problème doit être trouvée grâce à la coopération de ces trois éléments ; elle sera ensuite soumise au gouvernement pour approbation. Il existe évidemment des cas de désaccord, le plus fréquent se produisant entre le personnel militaire et les administrateurs, ceux-là demandant davantage de crédits et ceux-ci ne voulant pas les accorder. Dans toute éventualité, c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre une décision après une évaluation des besoins.

(5) Un quatrième facteur apparaît au cours de cette phase du problème et exerce une incidence sérieuse sur sa solution. Il s'agit du Joint United States Military Aid Group (JUSMAG) qui se trouve en Grèce à la suite d'un accord bilatéral. La mission de ce groupe est la suivante :

- (i) évaluer les besoins des forces armées helléniques au point de vue équipement et approvisionnements ;
- (ii) faire des recommandations aux échelons supérieurs pour la fourniture d'équipement et d'approvisionnements ;
- (iii) faire des recommandations concernant l'utilisation et l'entretien optimum de l'équipement accordé.

(d) Une fois les besoins définis, comme il est indiqué ci-dessus, le rôle des administrateurs est assez limité et le reste du travail, c'est-à-dire la constitution, l'organisation et l'entraînement des forces armées et en général leur préparation à l'accomplissement de leur mission du temps de guerre est réalisé à l'aide du personnel, de l'équipement, des fournitures et des ressources économiques disponibles, grâce à la coopération du personnel scientifique et militaire. A ce stade, les chercheurs dispensent leurs connaissances et leurs avis que le personnel militaire utilise pour l'organisation des forces armées en conformité des besoins et de l'évolution de la technique. Etant donné que la Grèce est un petit pays qui ne produit pas d'équipement d'importance majeure pour ses forces armées, mais les achète par l'intermédiaire du MDAP, il est compréhensible que le rôle des chercheurs dans le domaine de la recherche initiale concernant l'équipement est très limité par rapport à ce qu'il est dans un grand pays capable de produire toutes sortes d'équipements. Malgré cela, leur rôle de conseiller est indispensable et très utile. En effet, grâce aux recherches et aux études qu'ils effectuent, ils sont en mesure de fournir des renseignements sur l'évolution de l'équipement et de donner des avis à titre permanent quant à l'utilisation et à l'entretien optimum de cet équipement.

(e) La coopération dont il vient d'être question entre le personnel militaire, scientifique et administratif et les représentants du JUSMAG a abouti à l'organisation actuelle des forces armées helléniques qui a été le fruit d'efforts continus depuis la fin de la guerre contre les communistes (1949). Cette coopération signifie également que si une ou plusieurs des données du problème venaient à se modifier, les résultats seraient ajustés en conséquence.

4. Exemple récent de la manière dont la Grèce fait face à ses problèmes militaires

Un exemple récent de l'effort collectif déployé en Grèce depuis mars 1962, et qui se poursuit jusqu'à maintenant est indiqué ci-dessous. Cet exemple donne une idée précise de la manière dont le problème militaire hellénique est traité et résolu.

(a) Au cours des dernières années, les besoins des forces armées helléniques dépassaient les ressources du pays. Il en est résulté un déficit que les administrateurs ne pouvaient combler à l'aide des ressources nationales. Les efforts répétés déployés par le personnel militaire et administratif hellénique pour combler ce déficit en utilisant l'aide des alliés ont échoué vers la fin de 1961. Evidemment ce déficit a eu une répercussion défavorable sur l'organisation et l'état de préparation au combat des forces armées helléniques.

(b) Au début de 1962, le gouvernement hellénique a été avisé que le montant annuel mis à la disposition des forces armées helléniques (\$ 18 millions) serait réduit à partir du prochain exercice financier.

(c) Les militaires et les administrateurs ont examiné en commun le problème et ses incidences et ils ont abouti à la conclusion que la Grèce ne pourrait combler le nouveau déficit sans mettre en péril la stabilité financière du pays. C'est alors que les autorités militaires, avec l'aide de personnalités scientifiques s'efforcèrent de rechercher comment tirer parti des ressources économiques existantes. C'est ainsi qu'elles furent obligées, au stade des études, de limiter les missions des forces armées afin que les besoins puissent être satisfaits au moyen des ressources existantes ; elles proposèrent que l'effectif des forces armées soit diminué, ce qui évidemment risquait de compromettre dangereusement la capacité défensive de la Grèce.

Les autorités militaires soumièrent leurs conclusions au gouvernement et exprimèrent l'opinion que l'adoption d'une telle solution comporterait de graves dangers psychologiques en temps de paix et de réels dangers en temps de guerre.

(d) Avec l'approbation du Gouvernement hellénique, le chef de l'Etat-Major Général des Forces helléniques a soumis le problème aux autorités militaires de l'OTAN (SACEUR) en leur demandant de l'aider à le résoudre afin d'éviter les incidences fâcheuses que comporterait la réduction de l'aide économique (mars 1962).

Le SACEUR proposa alors que les problèmes relatifs à l'organisation, aux besoins et au financement des forces armées helléniques soient étudiés en commun et d'une façon détaillée par les autorités helléniques, les autorités de l'OTAN et des représentants de JUSMAGG, et que les résultats soient soumis au SHAPE de façon à aboutir à une solution satisfaisante.

Confidentiel

(e) Après avoir pris connaissance des suggestions du SACEUR, les autorités militaires helléniques examinèrent ce problème en coopération avec les quartiers généraux de l'OTAN intéressés (AFSOUTH, AFMED, AIRSOUTH, LANDSOUTHEAST et SIXATAF) et le JUSMAGG. Elles procédèrent comme suit :

- (1) Premièrement, elles déterminèrent les forces minimales de combat et de soutien au combat pour la période 1963-1966 en prenant comme base le risque maximum acceptable. Le document MC 26/4 et les directives supplémentaires du SACEUR furent prises en considération.
- (2) Dans une deuxième étape, le financement de ces forces (besoins totaux) furent examinés et on calcula les fonds qui pourraient être obtenus par prélèvement sur les ressources nationales et grâce au programme d'aide étrangère.
- (3) Enfin, le montant supplémentaire nécessaire pour maintenir les forces au niveau minimum théorique leur permettant d'accomplir leur mission a été déterminé sur la base des suggestions du SACEUR.
- (4) Les quartiers généraux subordonnés de l'OTAN firent connaître leur point de vue sur cette étude qui a été finalement présentée au SHAPE le 12 mai 1962. Le SHAPE l'a étudiée et l'a soumise au Secrétariat International de l'OTAN avec des observations et des propositions relatives à la solution du problème.
- (5) Le Secrétariat International agissant conformément à son mandat et en prenant comme base les décisions prises à la Conférence Ministérielle d'Athènes le 6 mai 1962 analyse actuellement les conclusions de cette étude et il s'apprête à suggérer au Conseil de l'OTAN les moyens permettant de faire face aux problèmes de défense de la Grèce.

OTAN/NATO
Paris, XVIc.

Confidentiel

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE